



**S A T O M**



**drosera**  
écologie appliquée

**Communiqué du 28 juin 2018**

## **Assainissement décharge du Châtelet – Translocation du sonneur à ventre jaune**

Dans le cadre de l'assainissement de la décharge du Châtelet à Port-Valais, Satom SA a mandaté le bureau Drosera SA pour assurer les démarches destinées à garantir la conservation du site de reproduction de batraciens d'importance nationale du Châtelet (IBN VS 120). Le site IBN ne pouvant coexister avec les travaux d'assainissement, il doit être temporairement déplacé. Les nouveaux biotopes étant aujourd'hui réalisés, Drosera va entrer dans la phase de translocation des batraciens. Cette étape durera trois ans et, au terme de ce processus, les travaux d'assainissement pourront commencer avec à terme la reprise de l'activité de la décharge. Une fois la décharge remplie, l'exploitation cessera, le terrain sera reboisé et le biotope définitif aménagé. La plupart des biotopes créés pour la translocation resteront en place. Le but est en effet de maintenir, voire accroître la population des batraciens, en particulier du sonneur à ventre jaune.

### **Assainissement de la décharge du Châtelet**

La décharge bioactive contrôlée du Châtelet a été aménagée en 1997 pour y stocker les mâchefers produits par l'usine d'incinération Satom SA de Monthey. Actuellement, la décharge contient environ 140'000 m<sup>3</sup> de mâchefers pour un volume autorisé de 260'000 m<sup>3</sup>. L'exploitation de cette décharge a cessé en 2007 en raison d'un problème d'étanchéité. Les travaux d'assainissement nécessaires pour la remettre en activité ont été retardés par les incertitudes liées à la réalisation d'une route de contournement de l'agglomération. Durant toute cette période, le site était sous surveillance et le traitement des eaux a été en tout temps garanti. La planification de la route de contournement ayant démarré en 2014, les travaux en vue de la planification de l'assainissement de la décharge ont pu reprendre. Les travaux d'assainissement devaient commencer en 2020 pour une reprise de l'exploitation par Satom SA prévue en 2022. Une fois la décharge assainie, elle devrait pouvoir stocker encore environ 300'000 tonnes de scories qui seront préalablement démetallisés dans une usine spécialisée à Hinwill. Mais avant de débiter les travaux d'assainissement, la première étape consiste à mettre en place les mesures destinées à conserver le site de reproduction de batraciens d'importance nationale du Châtelet se trouvant sur le terrain de cette décharge.

### **Conservation du site d'importance nationale du Châtelet (IBN)**

Le site de Châtelet est composé de trois terrasses sur lesquelles sont répartis dix plans d'eau et six bacs à sonneurs. Ce site abrite une faune remarquable liée au milieu aquatique. Six espèces de batraciens y ont notamment été inventoriées : sonneur à ventre jaune, grenouille rousse, triton alpestre, crapaud

commun, grenouille rieuse et salamandre tachetée. Depuis 2012, le site bénéficie d'un suivi biologique annuel mené par Drosera. Ce suivi vise à contrôler l'évolution des populations de batraciens du site, en particulier du sonneur à ventre jaune, espèce cible du Châtelet. L'objectif est également de maintenir un habitat favorable pour ces espèces à travers des mesures d'entretien. Le maintien du site IBN durant la phase d'assainissement n'étant pas possible, quatre complexes de biotopes de remplacement ont dû être aménagés à l'extérieur de la zone de la décharge.

### **Translocation des batraciens et conservation des sonneurs à ventre jaune**

Les biotopes de remplacement étant réalisés, Drosera va maintenant effectuer la translocation des batraciens, exceptés les grenouilles rieuses (espèce invasive). Durant les trois prochaines saisons de reproduction, ils vont donc capturer et déplacer tous les individus, pontes et têtards. En parallèle, ils assureront un monitoring sur la base de trois indicateurs : capture-recapture, reproduction et pyramide des âges. Au terme de ces trois années de translocation, le biotope actuel sera détruit et les travaux d'assainissement pourront démarrer. Une fois les travaux terminés, en 2022, la décharge reprendra son exploitation.

### **Plus-value environnementale pour le site de Châtelet**

La décharge devrait cesser son activité au début des années 2030. Le terrain sera alors remodelé et reboisé et le biotope définitif réaménagé à l'intérieur de la zone initiale. La plupart des biotopes mis en place durant les travaux seront également maintenus. Ceci améliorera la connectivité entre le site protégé et l'aire forestière. Le but étant de maintenir, voire accroître, la population de batraciens, en particulier celle du sonneur à ventre jaune qui est en danger. Sa distribution a en effet dramatiquement régressé ces vingt dernières années en raison du manque de sites de reproduction adéquats et de l'isolement des populations. Les mesures entreprises sur le site du Châtelet devraient donc contribuer à rectifier cette situation. De manière générale, les mesures d'accompagnement prévues sur le site de la décharge de Châtelet présentent donc une réelle plus-value environnementale, tant au niveau de la qualité du paysage que de la préservation de la faune et de la flore locales.

*Plus d'informations sur Satom SA : [www.satomsa.ch](http://www.satomsa.ch)*

---

#### Contacts

M. Edi Blatter, directeur Satom SA, 079 749 31 28, [edi.blatter@satomsa.ch](mailto:edi.blatter@satomsa.ch)

M. Flavio Zanini, directeur bureau d'étude en environnement Drosera SA, 078 854 42 11, [flavio.zanini@drosera-vs.ch](mailto:flavio.zanini@drosera-vs.ch)